



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Demande de reconnaissance de la force majeure - Campagne PAC 2023 -

Compte-tenu des conditions climatiques, je soussigné :

Dénomination

N° Pacage

CAS 1 : parcelles qu'il n'a pas été possible de semer

Je décris ci-dessous pourquoi je n'ai pas pu réaliser les semis et en quoi il n'a pas été possible de les faire ultérieurement ou plus tôt (*par exemple : culture ne pouvant pas se semer avant telle date et n'ayant plus de chance de produire après telle date, les parcelles sont restées détrempées sur toute la période*) :

CAS 2 : parcelles semées dont les semis ont été détruits par des intempéries

Je décris ci-dessous pourquoi il ne m'a pas été possible de refaire un semis et les diverses stratégies alternatives que j'ai envisagées et qui n'ont pas pu fonctionner :

Je demande la reconnaissance du cas de force majeure pour les parcelles suivantes de mon exploitation :

n°ilot-parcelle 2024	surface *	culture non semée

****si une partie seulement de la parcelle est concernée : joindre le RPG en localisant la partie concernée et penser à faire la découpe de la parcelle dans la télédéclaration surfaces 2024.***

IMPORTANT - je joins à cette demande tout élément circonstancié et justifié (relevés météorologiques, photographies de l'état des parcelles concernées, ...).

Il est à noter que toute demande de reconnaissance de force majeure ne pourra pas être prise en compte à partir du moment où un contrôle PAC m'a été notifié.

Fait à, le

Signature :

(dans le cas d'une forme sociétaire, le signataire est le gérant ou tous les associés en cas de GAEC)

Le présent formulaire, ainsi que les pièces justificatives, doivent être transmis au plus tard **dans les 30 jours suivant la survenue de l'intempérie et en tout état de cause au plus tard le 11 décembre 2023 (date de réception en DDT). Toute demande reçue après cette date ne sera pas prise en compte.**

Votre demande doit être envoyée par courrier postal ou par courriel :

DDT
SEATR
31 mail Pierre Charlot
41000 BLOIS

contactpac-41@loir-et-cher.gouv.fr (mentionner dans l'objet du mail « force majeure intempéries » et votre n° pacage)